

---

## [Les peuples autochtones sur le chemin de la justice](#)

Les peuples indigènes ont remporté une grande victoire : au terme de plus de vingt ans de négociations, le 13 septembre dernier l'Assemblée générale des Nations unies a finalement adopté la Déclaration des droits des peuples autochtones.

Le texte a été voté à la majorité écrasante de 143 voix, et il importe de nommer – et de montrer du doigt – les gouvernements des quatre seuls pays qui ont voté contre : l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. Ces gouvernements, qui prétendent défendre les droits de l'homme dans le monde entier, ont montré en cette occasion qu'ils ne sont même pas disposés à reconnaître ceux des peuples autochtones de leurs propres pays.

Sans être un instrument légalement contraignant, la Déclaration est un grand pas en avant : elle présente les droits individuels et collectifs des peuples autochtones (qui comprennent près de 370 millions de personnes), ainsi que leurs droits en matière de culture, d'intégrité, de langue, d'emploi, de santé, d'éducation et dans d'autres domaines.

Bien entendu, la mise en œuvre de cet instrument se heurte à de grands obstacles et, comme l'a signalé la présidente de l'Assemblée générale de l'ONU, Sheikha Haya Rashed Al Khalifa, « malgré ce progrès, les peuples autochtones souffrent encore la marginalisation, la misère extrême et d'autres violations des droits de l'homme ».

Ce qui nous ramène à la deuxième victoire dont nous voulions parler : celle remportée au Brésil par les peuples indigènes tupinikim et guarani contre le géant producteur de pâte Aracruz Celulose. Pendant plus de 40 ans, leurs terres ont été occupées par Aracruz, une entreprise norvégienne-brésilienne qui a détruit leurs villages, qui les a expulsés de leurs territoires, qui a abattu leur forêt et transformé la terre en plantations d'eucalyptus. Après des décennies de lutte, le 27 août dernier le ministre de la Justice a finalement reconnu que cette étendue de 14 277 hectares appartient aux peuples indigènes.

Il est important de souligner qu'Aracruz avait occupé ces terres illégalement et en violation de la Constitution du Brésil en ce qui concerne les droits des peuples indigènes à leurs territoires. Cependant, le pouvoir économique et politique de l'entreprise avait réussi pendant des années à faire que l'État ignore cette situation. Seule la longue lutte des Tupinikim et des Guarani, soutenue par un nombre considérable d'organisations brésiliennes et étrangères, a finalement obligé l'État à respecter sa propre législation.

Les détails de cette lutte sont résumés dans les articles ci-dessous, pour partager leur expérience avec les nombreux peuples qui luttent, eux aussi, pour leurs droits. Il n'est pas inutile de signaler également, dans le contexte de la déclaration de l'ONU récemment approuvée, que même l'instrument juridique le plus contraignant de tous – la Constitution nationale – n'a été respecté que grâce à la lutte des peuples.

Cela veut dire que les peuples autochtones ont encore d'énormes obstacles à vaincre avant que

---

leurs droits ne soient pleinement respectés et que les gouvernements appliquent la Déclaration des Nations unies. Mais ces deux victoires prouvent, l'une au plan international et l'autre au plan local, que la victoire est possible. Et cela se fête !

Texte intégral de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (en anglais) : [http://www.bmf.ch/files/news/UN\\_Declaration\\_Rights\\_of\\_Indigenous\\_Peoples.pdf](http://www.bmf.ch/files/news/UN_Declaration_Rights_of_Indigenous_Peoples.pdf)